

Vous avez dit innovation? Du bon usage de Schumpeter

Yves-A. FAURE

Le retard peut offrir quelque privilège : venant d'être affecté au LEA, j'ai reçu, comme une prime, le recueil des textes servant de point d'appui aux réflexions et interventions de la table-ronde sur "l'innovation en milieu agraire". Je les ai très rapidement parcourus et n'ai pas été fortement surpris que les travaux de l'économiste Joseph Schumpeter figurent dans beaucoup de contributions comme la référence conceptuelle pionnière et le point de départ à une réflexion sur la place et le rôle de l'objet "innovation" dans chacune des sciences et chacun des savoirs pratiques orientés vers l'étude des "milieux agraires". Pour avoir fréquenté le même auteur et testé la valeur du concept d'innovation à l'occasion de recherches conduites sur les entrepreneurs africains¹⁴ je crois être en mesure d'apporter quelques compléments d'information sous la forme d'un catalogue d'observations cursives¹⁵.

I. INNOVATION, ENTREPRISE ET ENTREPRENEUR DANS LE PARADIGME SCHUMPETERIEN

La réflexion de cet économiste sur l'innovation peut, et doit, légitimement constituer une entrée en matière. L'importation des concepts est cependant toujours délicate d'une discipline à l'autre, d'un champ à l'autre. La place et le rôle d'une catégorie analytique dans un ensemble conceptuel ne sont pas toujours transférables et les homologues peuvent en être rendues suspectes. Aussi me paraît-il nécessaire de revenir sur les raisons pour lesquelles Schumpeter a fait appel à cette notion d'innovation. Derrière la théorie de l'entreprise au sens de cet économiste¹⁶ - "l'exécution de nouvelles combinaisons (productives) et également ses réalisations dans des exploitations..." (p. 330)- se dresse un paradigme ambitieux qui la déborde très largement : passer d'une conception statique du "circuit économique" (équilibre stationnaire etc.) à une compréhension évolutive, dynamique. L'entreprise est le concept qui sert d'outil à cette translation dans la façon de penser et de rendre compte de l'activité économique. Et l'innovation, à son tour, est ce moyen de "produire plus et autrement" (p. 345) qui donne à l'entreprise cette fonction historiquement motrice dans le développement du capitalisme. On voit donc

14- Cf. entre autres travaux publiés : Le monde des entreprises en Côte-d'Ivoire sources statistiques et données de structure, Paris, AUPELF/UREF, série "notes de recherche" n° 89-1, 1989, 129 p. et Entrepreneurs d'Afrique subsaharienne, communautés entrepreneuriales dans les travaux anglophones, Paris, AUPELF/UREF, série "notes de recherche" n° 91-19, 1991, 63 p.

15- Je rédige ce texte le 15 octobre 1991, soit deux jours avant la tenue de la réunion scientifique et un jour avant mon départ en mission en Afrique. Si la demande en était exprimée il va de soi que je serai en mesure, à mon retour, de développer, nuancer, argumenter et mettre en meilleure forme académique les quelques propos livrés ici.

16- J. Schumpeter, La théorie de l'évolution économique, Paris, Dalloz, 1935 (édition originale en 1912)

que l'"innovation" est un concept qui, chez Schumpeter, n'est pas étudié en soi et pour soi, mais bien mis au service de desseins intellectuels larges et forts: théorie de l'entreprise ; paradigme dynamique de l'économie. L'amplitude compréhensive du cadre où se trouve évoquée et approfondie la notion d'innovation explique l'orientation positive qui en est donnée mais aussi sans doute les limites qu'elle comporte presque par hypothèse dès lors qu'on veut en faire usage hors des activités économiques embrassées par la pensée schumpeterienne.

Les ruptures, les contraintes et les résistances qu'entraînent ou auxquelles se heurtent les actions d'innovation ne sont pas cachées par l'économiste. Elles sont même l'occasion, sous sa plume alerte et fine, de pages que ne renieraient pas historiens, sociologues et anthropologues. En outre dans une oeuvre plus récente et beaucoup plus connue¹⁷ - presque malheureusement du point de vue qui nous occupe ici car il y reprend trop schématiquement sa conception de l'entreprise et de l'entrepreneur qui servira de référence courante mais, à mon avis, insuffisante par rapport à son travail initial- il montre bien comment est en train d'évoluer la fonction d'innovation : de moins en moins déséquilibrante dans une société qui l'a intériorisée, de plus en plus dépersonnalisée et automatisée par la spécialisation que s'en font services et bureaux (p. 181).

Cependant plane toujours dans la définition schumpeterienne de l'entrepreneur "responsable des prospérités et des déséquilibres" (p. 180)- une conception "héroïque", prométhéenne de l'activité innovante. Ce qui a pu donner lieu à des usages discutables, qui mettent en avant l'équation personnelle de l'entrepreneur, les approches psychologisantes etc... Il est vrai que si Schumpeter propose une vue très large de l'innovation (nouvelle combinaison de facteurs), elle est en même temps chez lui l'indicateur d'un esprit d'entreprise qui touche surtout les fondateurs. Il y a un soupçon de fascination pour les aventuriers sociaux que sont censés être les vrais entrepreneurs. Du coup s'expliquent ce qu'on est en droit d'appeler les dérives des économistes contemporains qui ont édifié leur notoriété en se spécialisant sur l'étude des entrepreneurs. Le meilleur représentant de cette école est l'américain Peter Drucker¹⁸ qui en arrive à exclure de l'analyse des "vrais" entrepreneurs les entrepreneurs d'entreprises, les successeurs ainsi que tous ceux qui n'ont pas véritablement innové en montant leurs entreprises c'est-à-dire la plupart des entrepreneurs...

17- J. Schumpeter, Capitalisme socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1951 (nombreuses rééditions depuis), dont on peut signaler, au passage, qu'en complément de l'oeuvre de Max Weber, elle a fait accomplir des progrès décisifs à la science politique.

18- Cf. entre autres de P. Drucker, Les entrepreneurs, Paris, L'expansion/Hachette, 1985.

II. SCHUMPETER ET LES ENTREPRENEURS AFRICAINS

De nombreuses études conduites sur l'entrepreneuriat africain ont tenté de se servir et de vérifier la pertinence de la définition schumpeterienne de l'entrepreneur et du rôle pivot (en plus de la "prise de risque" et de la capacité à conduire des affaires) qu'y joue l'innovation. Je ne citerai ici que deux exemples qui sont confirmés par les analyses que j'ai pu mener sur les entrepreneurs de Côte d'Ivoire.

Dans son étude sur les entrepreneurs ghanéens, Paul Kennedy¹⁹ montre que l'innovation n'est pas un attribut instituant et discriminant permettant d'identifier réellement ce que seraient les "vrais" entrepreneurs. L'analyste a plutôt montré, ce en quoi il infléchit beaucoup l'oeuvre schumpeterienne, que ce qui caractérise les entrepreneurs ghanéens qu'il a étudiés ce sont bien davantage des capacités à organiser l'activité productive ou commerciale, à coordonner l'action des collaborateurs et employés, à mobiliser et gérer un ensemble de ressources techniques, financières et humaines. Lier l'entreprise à l'innovation n'est pas réaliste dans le contexte africain²⁰ et l'insistance mise sur l'innovation a pour effet de négliger les contraintes et les raretés, de toutes sortes, qui pèsent sur l'activité d'entreprise. D'autre part l'innovation peut être considérée tout autant comme cause que conséquence de l'expansion des affaires (le nombre des innovations identifiées par l'analyste tend à augmenter en raison directe de l'ancienneté des entreprises). Enfin les aspects organisationnels (la capacité de gérer durablement et efficacement les ressources existantes) sont à la base du succès des entrepreneurs qui ont réussi à développer leurs activités.

Une seconde série de critiques et de limites à l'oeuvre schumpeterienne a été explicitée par le grand historien de l'économie africaine qu'est Anthony G. Hopkins²¹. Ses conclusions à l'étude qu'il fait des entrepreneurs nigériens montrent que l'utilité heuristique de la distinction faite par l'économiste autrichien entre entrepreneurs-innovateurs (les "vrais") et les entrepreneurs-imitateurs (les "imparfaits") est largement mise en cause par la difficulté à mettre en oeuvre la définition "pure" de l'entrepreneuriat schumpeterien au contexte économique et social réel. En terrain africain les "suiveurs" sont beaucoup plus nombreux que les initiateurs et autres fondateurs sans perdre pour autant leurs qualités entrepreneuriales et, au plan de l'évolution économique mondiale, s'appuyant sur d'autres travaux, il n'a pas tort de faire remarquer que c'est le passage au stade des imitateurs qui est la condition des véritables transformations des combinaisons productives, que c'est plutôt leur

19- P. Kennedy, Ghanaian Businessmen. From artisan to capitalist entrepreneur in a dependant economy, München/London, Weltforum Verlag, 1980.

20- Entendons-nous bien : la corrélation existe, mais le problème est de suspendre la définition de l'entrepreneur à cet indicateur central.

21- A.G. Hopkins, "African Entrepreneurship : an essay on the relevance of history to development economics", Genève-Afrique, vol. XXVI, n° 2, 1988, pp. 9-28. Il est l'auteur d'un important ouvrage : An Economic History of West Africa, London, Longman, 1973 qui fait autorité.

absence qui peut expliquer certains retards économiques. Enfin il fait remarquer que des novations graduelles ("gradations of novelty"), d'échelle mineure, peuvent, par leurs effets cumulatifs, entraîner de plus profonds et solides changements que des innovations trop communément conçues comme des ruptures et des facteurs de déséquilibres.

Il n'est point besoin de multiplier les références. On peut retenir qu'en tant que composante essentielle à la définition schumpeterienne de l'entrepreneur, l'innovation n'est pas un critère qui puisse rationnellement discriminer les entrepreneurs dans le foisonnement des agents économiques, servir d'outil opératoire pour les identifier dans les réalités économiques concrètes, historiques, et rendre compte de la nature et du sens de leur activité. Il me semble qu'il était bon, même si c'est fait trop rapidement, de rappeler les deux séries de limites - logiques et empiriques - dont souffre la conception de l'innovation chez Schumpeter et ceci au moment où on s'apprête à en faire usage - il est vrai décontextualisé - pour étudier les changements novateurs en milieu agricole, c'est-à-dire hors de la sphère des entreprises. Il serait assez surprenant - mais pas exceptionnel, d'autres cas de transferts conceptuels entre disciplines ont connu un tel cheminement - que le concept d'innovation soit repris tel quel de l'oeuvre pionnière de Schumpeter alors qu'il est assez critiqué par les économistes qui ont essayé de l'appliquer en contexte africain.

III. QUESTIONS EN SUSPENS

- l'intention de relier innovation en milieu agricole et (entre autres) intervention extérieure (page 2 de l'appel d'offre de la table-ronde) ne devrait pas avoir pour effet de sous-estimer la forte endogénéité des processus d'innovation : après tout c'est le milieu social considéré qui sanctionne l'innovation, même si celle-ci est en partie soudée à des initiatives externes et même si c'est à une échelle bien plus large que le milieu initial où s'opère l'innovation qu'il y est favorablement ou défavorablement répondu (le "marché" régional, national, mondial, etc.) ;
- à considérer essentiellement l'innovation dans sa dimension technique on court le risque de réduire le champ de l'analyse et des comparaisons ; n'oublions pas la dimension organisationnelle - professionnelle mais aussi sociale - dans laquelle s'inscrit l'innovation ;
- les descriptions opérationnelles (technique, économique, financière, etc.) des innovations ne devraient pas dispenser d'avoir à mener des analyses plus sociologiques et anthropologiques (études des rapports sociaux, des systèmes de représentation et de croyance, profil des innovateurs...).